LES PRINCIPES DE LA RÉFORME DU CADRE DES DIPLÔMES

Comité de la planification - le vendredi 8 mai 2026

1. Les objectifs de la Stratégie
2. Les principes de la réforme

1. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

« L'Université a **une architecture et une offre de programmes flexibles** et efficientes arrimées à un processus d'**assurance de la qualité** qui permet d'assurer l'amélioration continue de l'enseignement et de l'expérience étudiante ».

Objectifs spécifiques

- 3.1 Transformer l'offre académique pour le développement **de la créativité et de l'engagement** (Signature UMoncton)
- 3.2 Disposer d'un régime pédagogique qui donne **de la flexibilité dans le parcours étudiant**.

Actions

- 3.1.5 Effectuer une **révision des objectifs de formation générale (OFG)** et de leur rôle dans l'atteinte de la **signature UMoncton**.
- 3.2.1 Recenser et réduire les entraves au recrutement et à **la fluidité des parcours académiques** dans les programmes en commençant par l'examen des préalables et des conditions d'admission.
- 3.2.5 Développer **des structures et des programmes souples** (interuniversitaires et intersectoriels).

- **Créer des parcours de formation flexibles** pour tenir compte de l'évolution des besoins des personnes étudiantes et de la société.
- S'ouvrir **à la diversité et au dialogue interpersonnel et interdisciplinaire**.

2. LES PRINCIPES DE LA RÉFORME

1. **Reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études**.

2. **Reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme** (B.A., B. Sc., B.A.A.).

- Créer un cadre pour chaque diplôme. Le modèle actuel met tous les diplômes dans le même moule.
- Ne pas alourdir les diplômes avec des exigences qui ne sont pas dans les normes.

3. **Offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes au baccalauréat** à l'intérieur des 120 crédits (ex. cours au choix, mineures facultatives, deuxième majeure).

4. **Ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes** en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif.

- Permettre aux personnes étudiantes de personnaliser leur formation.

2.1 RESPECTER LA DIVERSITÉ DES PERSONNES ÉTUDIANTES ET DE LEURS PROJETS D'ÉTUDES

Reconnaître la diversité des personnes étudiantes.

- Certaines cherchent un parcours spécialisé, d'autres veulent explorer plusieurs domaines d'intérêts.
- Les personnes diplômées feront carrière aux quatre coins du monde dans des domaines très variés.
- Certaines occuperont de nouveaux types de postes qui n'existent pas encore aujourd'hui.

Respecter le principe de l'équité entre les groupes.

- Tenir compte de l'évolution de la population étudiante de l'international qui représentait 2,3 % en 1995, **6,9 % en 2005**, 19,4 % en 2015 et **42,5 % en 2025**.

Reconnaître que la majorité des personnes étudiantes poursuivront leurs études pendant les six années après le baccalauréat (CESPM).

- De nos jours, les parcours sont souvent variés et interdisciplinaires.
- Créer des parcours flexibles qui facilitent les transferts d'un autre établissement, les changements de programme, le retour aux études, etc.

2.2 RECONNAÎTRE ET RESPECTER LES NORMES DE CHAQUE DIPLÔME (B.A., B. Sc., B.A.A.).

- **Créer un cadre pour chaque diplôme**. Le modèle actuel les met tous dans le même moule.
 - Respecter le nombre **total** de crédits pour le diplôme (ex. 120 cr.).
 - Respecter le nombre **maximum** de crédits de niveau 1000.
 - Respecter le nombre **minimum** de crédits de niveau 3000/4000.
- **Ne pas alourdir les diplômes avec des exigences qui ne sont pas dans les normes**.
 - Le B.A.A. exige au moins 6 crédits de cours d'ECON.
 - Le B. Sc. exige des cours en MATH/STAT et au moins deux sciences.
 - Le baccalauréat de 120 crédits exige des crédits de niveau 4000.
 - Le cheminement distinction exige un mémoire ou un projet de fin d'études de niveau 4000 (6 cr.).

2.3 OFFRIR LES MÊMES OPTIONS QUE LES AUTRES UNIVERSITÉS CANADIENNES AU BACCALAURÉAT

Accroître l'attractivité de l'Université de Moncton en offrant les mêmes options que les autres universités canadiennes au baccalauréat à l'intérieur des 120 crédits.

- La multiplication de programmes (hyper)spécialisés ne saurait, à elle seule, définir une université généraliste. L'Université doit aussi proposer les options habituelles dans chaque discipline.

Assouplir la structure du baccalauréat afin de permettre aux personnes étudiantes de choisir :

- des cours au choix
- une double mineure (2 mineures)
- une double majeure (2 majeures)
- un profil (ex. majeure en information-communication, profil relations publiques)
- le cheminement distinction (« Honours »), etc.

Offrir un choix de diplôme dans les disciplines où c'est la norme. Ex. : B.A. ou B. Sc. (psychologie).

2.4 NE PAS LIMITER ARBITRAIREMENT LES CHOIX DES PERSONNES ÉTUDIANTES

Permettre aux personnes étudiantes de personnaliser leur formation.

- Laisser les personnes étudiantes **choisir librement** des cours au choix plutôt que d'imposer une liste arbitraire de disciplines « connexes ».
- Laisser de la place dans la feuille de route pour les cours au choix.

Ne pas rendre obligatoire ce qui pourrait être facultatif.

- Laisser le choix entre une mineure facultative et des cours au choix.
- Ne pas imposer de mineure obligatoire.